



Veyrier-du-Lac

Aménager les routes du Mont Veyrier,
de la Corniche et de la Combe

Diagnostic de la situation actuelle

Les objectifs de la démarche

Une réflexion sur trois voies du haut de la commune.

Une expertise technique pour :

- améliorer **les conditions de circulation** ;
- améliorer **la sécurité des déplacements** ;
- **réduire la vitesse des véhicules motorisés** ;
- **réfléchir à la place des modes actifs** (piétons et cyclistes) dans les aménagements et la sécurisation des espaces et des cheminements qui leur sont destinés ;
- améliorer l'organisation du stationnement.

Une expertise d'usage recueillie en associant la population et les représentants des différentes organisations communales.

Une démarche en deux phases

1- Le diagnostic de la situation actuelle

- L'urbanisme et l'aménagement du territoire
- Les déplacements
 - Motorisés
 - À vélo
 - À pied
- Le fonctionnement des voies étudiées

En fil rouge : le point de vue des Veyrolains ...

... recueilli par le biais d'une démarche participative mise en œuvre le 17 octobre 2019, sous forme d'un diagnostic en marchant et d'ateliers participatifs en salle ouverts à l'ensemble de la population de la commune.

On est ici

2- Le schéma d'aménagement

Une démarche participative

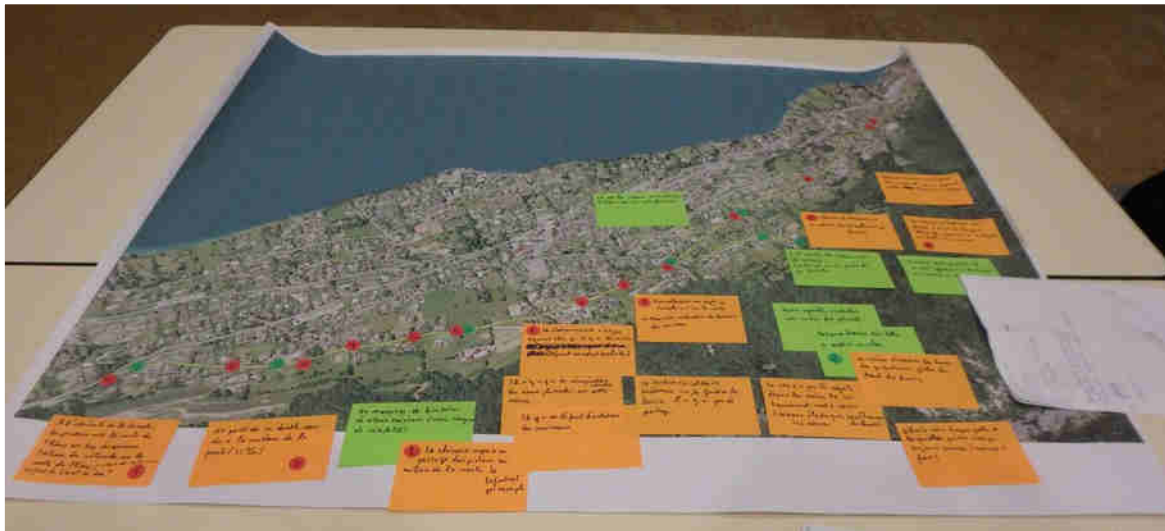
Pour quoi faire ?

- Pour observer les usages
- Pour questionner
- Pour expliciter les choix

Le point de vue des Veyrolains

recueilli par le biais d'une démarche participative organisée le 17 octobre 2019 :

un **diagnostic en marchant** et des **ateliers participatifs** en salle, ouverts à l'ensemble de la population de la commune.



Une démarche participative

Le diagnostic en marchant et les ateliers participatifs

- **34 remarques positives** ont été formulées, dont :
 - 7 sur la qualité du cadre et des vues, 10 sur l'agrément des routes pour les piétons et 3 spécifiquement sur la route des Daudes,
 - 5 sur l'agrément des routes pour les autos et 5 sur les aménagements de sécurité existants ;
- **90 remarques négatives** ont été énoncées, dont :
 - 7 sur le trafic routier, 6 sur les ralentisseurs et 9 sur le stationnement,
 - 8 sur les haies, 3 sur les limites entre domaines public et privés et 8 sur le ruissellement des eaux pluviales,
 - 6 sur le carrefour route de la Corniche / route de Thônes et 2 sur l'aire de retournement de la Combe ;
- Vous trouverez la synthèse des remarques dans :

« *Le point de vue des Veyrolains* »

présenté au fil de ce diaporama, croisé avec les différents thèmes du diagnostic...

Une démarche participative

Le diagnostic en marchant et les ateliers participatifs

- Extrait des expressions des participants (1/3)

| | |
|--|---|
| Cadre et vues | Espace naturel et vue sur le lac à préserver. |
| Route fonctionnelle pour les autos | Routes agréables en dehors des heures de pointe. |
| + Route et environnement agréables pour les piétons | Chemins perpendiculaires extra-ordinaires, en mauvais état certes, mais sympas. |
| | Chemins permettant d'accéder à la montagne depuis les parkings en ville. |
| | (*) On ne s'y sent pas si mal en temps que piéton. On se promène beaucoup sur ces routes (mais pas le samedi et le dimanche). |
| | Garder le côté campagne pas trop aménagé. |
| | (***) C'est une route différente, un chemin qui peut faire fonction d'espace de jeux. |
| Route des Daudes | Carrefour avec route des Daudes, il y a un banc, ça fait tomber la pression, ça permet d'apaiser la route. |
| Radars et dos d'ânes | La limitation à 30km/h est une bonne chose. |

Une démarche participative

Le diagnostic en marchant et les ateliers participatifs

- Extrait des expressions des participants (2/3)

| | |
|--|--|
| Trafic | Itinéraire de délestage pour éviter le centre de Veyrier, le matin et le soir. A été un itinéraire de déviation lors de travaux sur la RD en centre-bourg. Voie de substitution en cas de bouchon. |
| Aire retournement route de la Combe | Place de retournement non respectée (interdiction de monter dans la pente à 26 % non respectée). |
| Carrefour route de la Corniche / route de Thônes | Sortir de la route de la Corniche pour aller vers Thônes est très dangereux : problème de visibilité et vitesse élevée sur la RD. Forte vitesse des véhicules venant de la route de Thônes sur la route de la Corniche. |
| Ralentisseurs | Les dos d'ânes ne sont pas tous identiques, pas de présignalisation, trop hauts (aux normes ?) Autorisés en pente ? |
| Haies | Disparition de l'accès au paysage (haies, arbres) → défaut d'entretien des haies et des arbres Le manque d'entretien des haies réduit la largeur : oblige les cyclistes à se déporter, empêche de se croiser. |

Une démarche participative

Le diagnostic en marchant et les ateliers participatifs

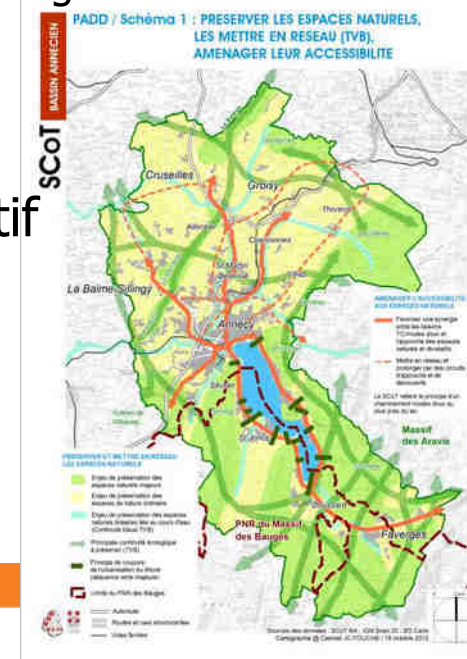
- Extrait des expressions des participants (3/3)

| | |
|--------------------------------|--|
| Stationnement | Le stationnement n'est pas organisé, anarchique (sur l'ensemble des rues considérées). |
| Limite DP / propriétés privées | Limite entre domaine public et domaine privé pas toujours très claire (ça ne correspond pas à ce qu'on voit). |
| Ruissellement eaux pluviales | Il n'y a pas de récupération adaptée des eaux pluviales sur cette voirie. Place de retournement du haut de la rue de la Combe → le ruissellement d'eau crée de l'érosion et des descentes de cailloux. |
| Divers | (*) Insécurité pour les piétons quand deux voitures se croisent. (***) La rue n'est plus fréquentée par les enfants (jeux) et les chiens, les promeneurs et les mamans avec landaus. La voie n'a pas été refaite depuis les années 70. Les équipements sont à revoir (réseaux électriques à enterrer, revêtement de chaussée). Créer une ZCA sur la totalité de l'itinéraire. Créer des zones de stationnement en quinconce. Faire peur à l'automobiliste pour qu'il baisse sa vitesse. |

L'urbanisme et l'aménagement

Le SCOT du Bassin annecien (2014, élargi en 2017) :

- Des constats globaux sur la mobilité :
 - Un taux d'équipement très élevé en voitures individuelles et une part modale de la voiture largement majoritaire ;
Un territoire bien desservi par les infrastructures routières ;
Des saturations ponctuelles : flux domicile-travail, flux loisirs et flux achats
→ amplifiées en période touristique
 - Une sous-utilisation des modes actifs et essentiellement pour les déplacements de loisirs.
 - Un taux d'utilisation et une part modale faibles des transports collectifs malgré des performances satisfaisantes.
- Des objectifs :
 - développer un système de transports performant et attractif
 - Mise en place d'un réseau de transports collectifs performants ;
 - Développement des modes actifs dans une logique d'intermodalité.
 - préserver et valoriser des milieux naturels et agricoles
 - Pérennisation des grands paysages et des fenêtres paysagères



L'urbanisme et l'aménagement

Le PLU 2017 :

- Des constats globaux sur la mobilité :

- Un réseau de voiries complet et hiérarchisé ;
- Les déplacements en voiture représentent presque 85% des trajets domicile-travail ;
- La commune est peu desservie par les transports en commun ;
- Un maillage de cheminements piétons existe sur l'ensemble de la partie urbanisée de la commune.

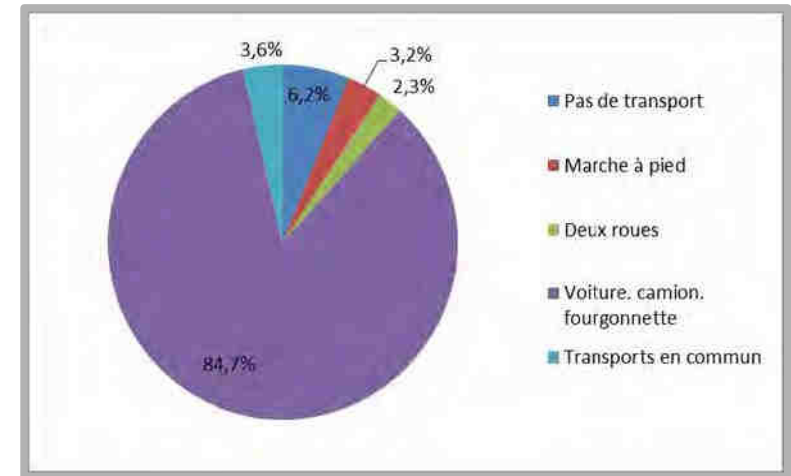
Des chemins de randonnées sont situés sur les hauteurs de la commune.

- Des objectifs :

→ Chercher des alternatives aux déplacements automobiles ;

→ Renforcer le maillage de cheminements (pour créer du lien entre les différents espaces) ;

Créer de nouveaux itinéraires piétons (accompagnement de la trame verte).

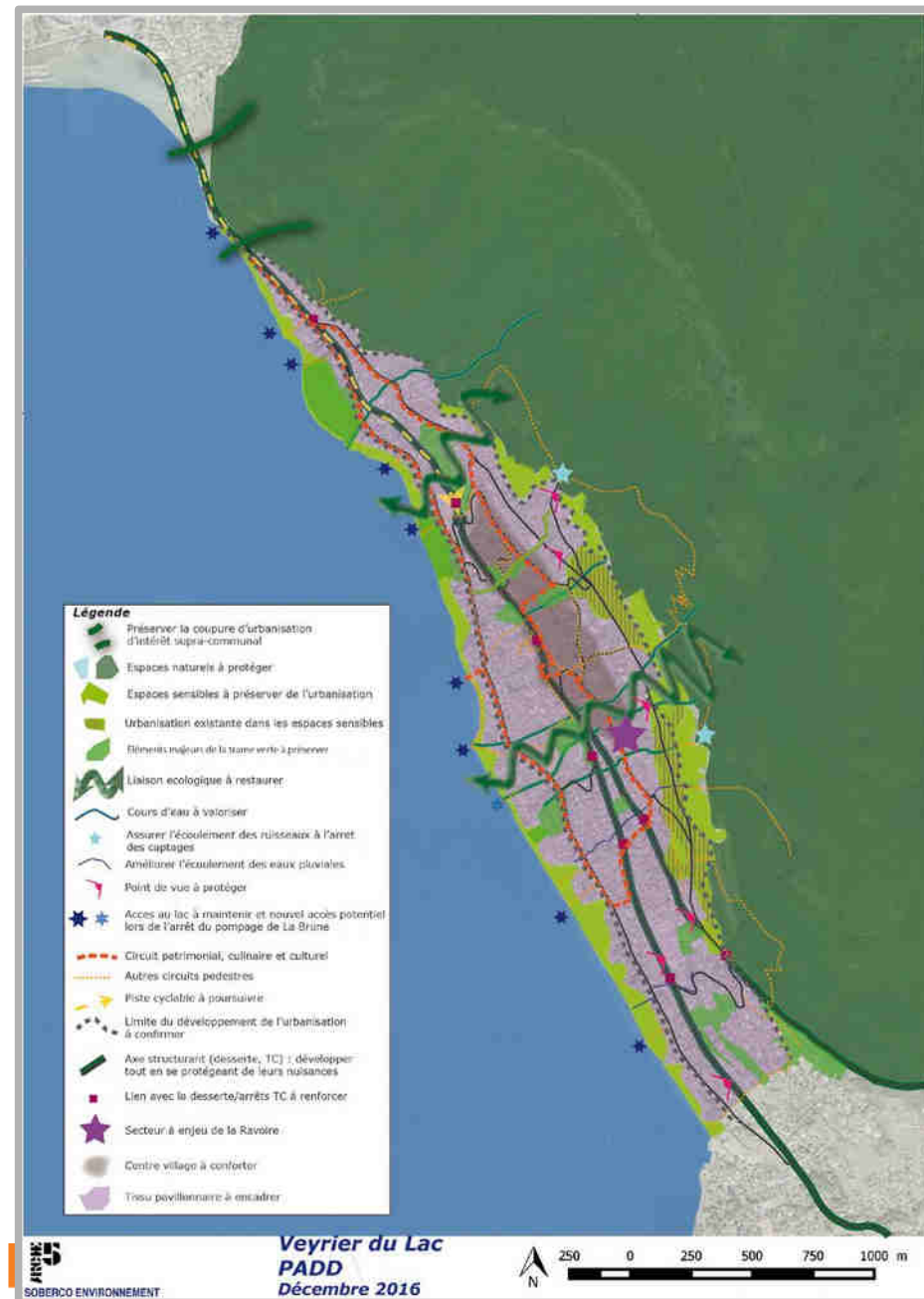


L'urbanisme et l'aménagement

Le PLU 2017 :

- Des points de vues existants et à préserver :
 - Depuis les axes de circulation : notamment à l'est, l'axe route du Mont Veyrier et route de la Corniche présente un caractère plus champêtre et moins routier que celui des RD 909/909a ;
 - Principalement situés sur les parties supérieures du territoire (route de la Corniche ...)

Un secteur particulier : la Ravoire = principal espace libre de la commune (pas de construction et peu de végétation arborée). Il offre le panorama le plus large de la bande urbanisée.



L'urbanisme et l'aménagement

Le PLU 2017 :

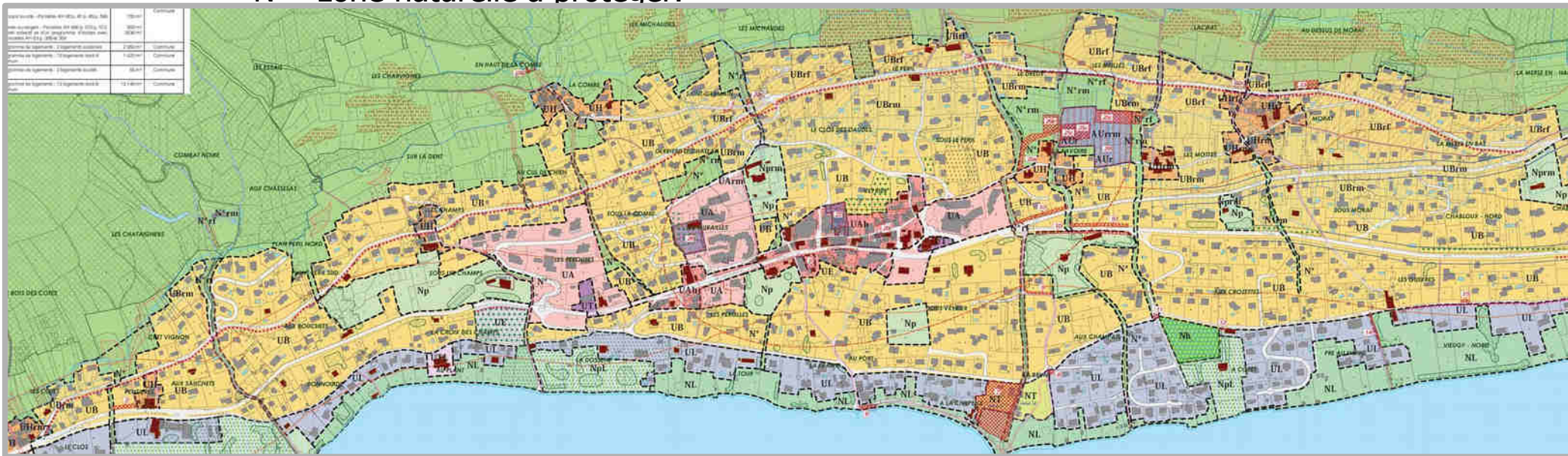
- Le zonage :

- La quasi totalité des parcelles riveraines des routes du Mont Veyrier, de la Corniche et de la Combe, sont situées dans des zones classées en UB, UH et N :

→ UB = zone urbaine correspondant aux secteurs d'habitats individuels, qui présente de fortes sensibilités paysagères et une co-visibilité importante avec le lac ;

→ UH = zone urbaine à caractère essentiellement résidentiel regroupant les hameaux historiques de la commune ;

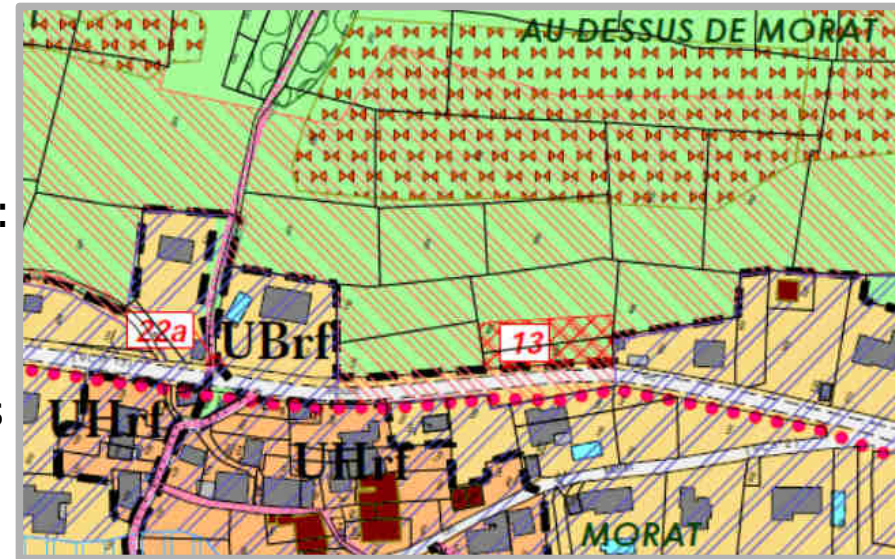
→ N = zone naturelle à protéger.



L'urbanisme et l'aménagement

Le PLU 2017 :

- Les emplacements réservés et servitudes :
 - 5 emplacements réservés sont situés à proximité des routes du Mont Veyrier, de la Corniche et de la Combe, et sont en lien avec la présente étude :
 - n°13 = Aménagement d'un parking au lieu-dit « Morat » ;
 - n°22a, 22b et 22c = Aménagement de bassins de décantation à l'amont de la route du Mont Veyrier et de la route de la Corniche (au-dessus de Morat, ruisseau du Nant du Baret et ruisseau au début de la route de la Combe) ;
 - n°23a = Acquisition et protection de périmètres immédiats de captage d'eau potable au lieu-dit « La Combe ».
 - Des servitudes ont pour objet de formaliser les cheminements piétons existants (a priori ces chemins sont tous sur des espaces publics et ne nécessitent pas d'acquisition foncière).



Les déplacements motorisés

Les transports collectifs

- La commune est desservie par deux lignes régulières interurbaines (lignes régionales AuRA), connectées au réseau de l'agglomération annécienne du Sibra :
 - Annecy → Talloires (ligne 61)
6 arrêts à Veyrier-du-Lac : **Chavoires**, Téléphérique, Chef-Lieu, Crozettes, Croix Guerres et Montpellieraz
16 trajets par jour du lundi au vendredi (6h00 / 20h00)
10 trajets le samedi
 - Annecy → La Clusaz (ligne 62)
5 arrêts à Veyrier-du-Lac : **Chavoires**, Téléphérique, Chef-Lieu, Charmettes et Buvette
17 trajets par jour du lundi au vendredi (6h15 / 20h00)
16 trajets le samedi et 12 trajets le dimanche
- L'été, deux liaisons supplémentaires :
 - une ligne de bus des plages et une ligne bateau (« Lac d'Annecy Express »)



Desserte limitée de la commune = dépendance à la voiture particulière dans les déplacements.

Les déplacements motorisés

Les transports scolaires

- 3 lignes de ramassages quotidiens, en périodes scolaires, desservant des établissements scolaires à Annecy, Cran Gevrier et Thônes (en plus des 2 lignes de transports collectifs)
- 8 arrêts desservis sur la commune de Veyrier-du-Lac :
 - Chavoires, Téléphérique, Chef-Lieu, Charmettes, Buvette, Crozettes, Croix Guerres et Montpellaz
- Établissements scolaires desservis :
 - à Thônes :
collège des Aravis et collège Saint-Joseph
 - à Annecy :
collège Barattes, collège la Salle Vignières, Buisson (ECA) et Collège des Tilleuls, lycée Berthollet, lycée Fauré
 - à Cran-Gevrier :
LEP Carillons, lycée Baudelaire, lycée Lachenal



Les déplacements motorisés

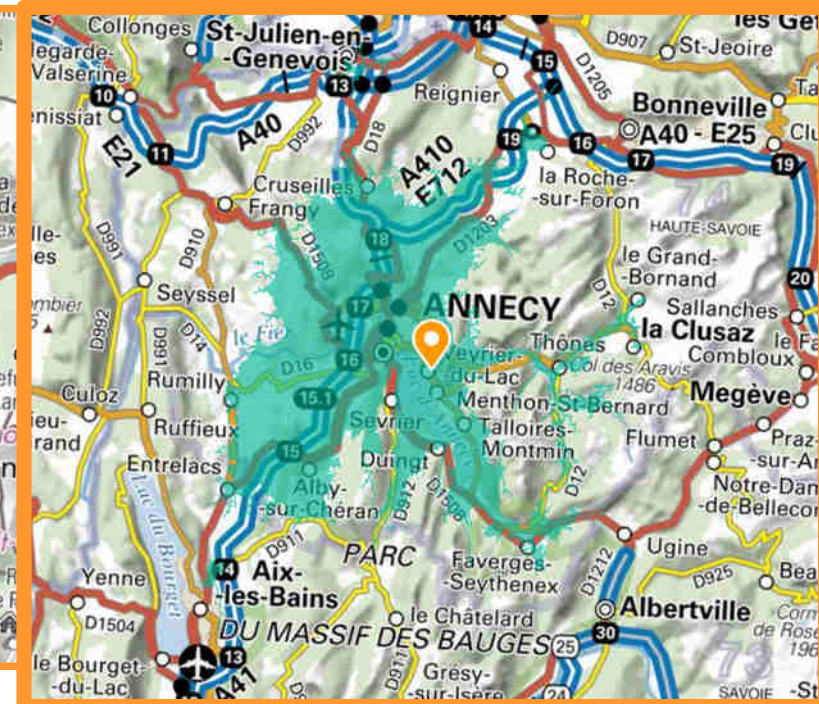
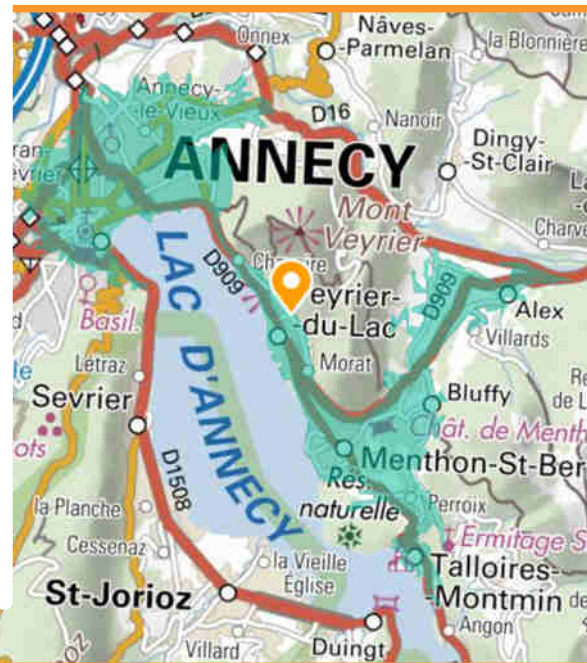
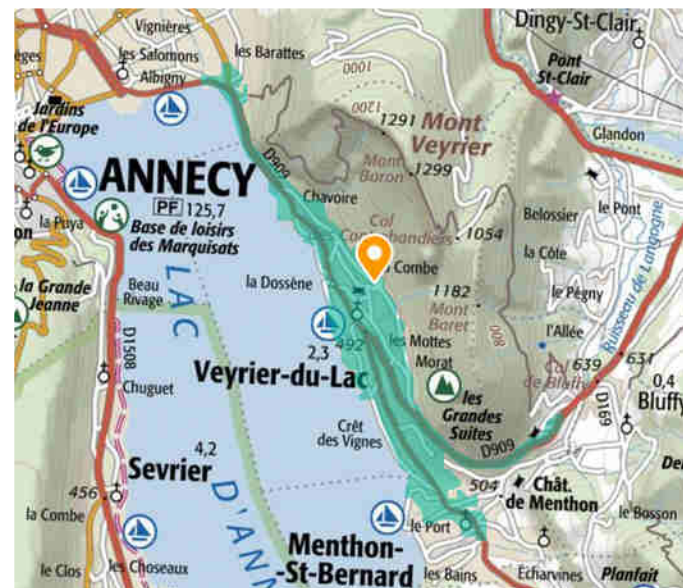
La desserte routière et la hiérarchisation du réseau

- 2 routes départementales (RD909 et RD909a) desservent la commune et supportent **le trafic de transit**.
- Les routes du Mont Veyrier et de la Corniche assurent plusieurs fonctions :
 - des **liaisons interquartiers** et de la **desserte riveraine** ;
 - mais aussi ponctuellement du **report de transit**, en shunt du centre-bourg (saison hivernale, mais également l'été ?).

Carte isochrone : 5' voiture

Carte isochrone : 10' voiture

Carte isochrone : 30' voiture



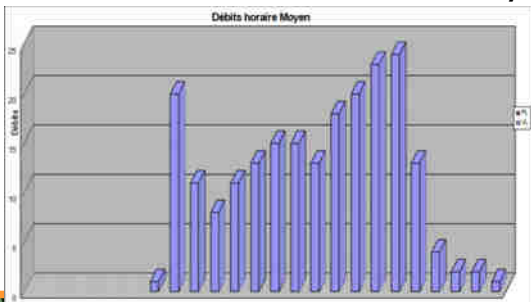
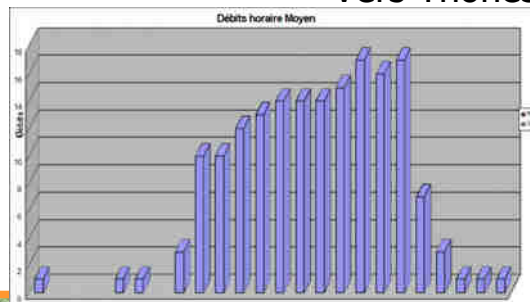
Les déplacements motorisés

Les trafics routiers

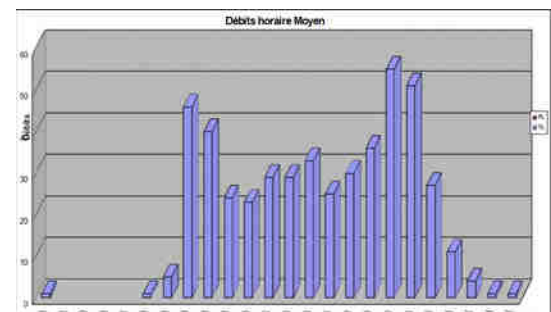
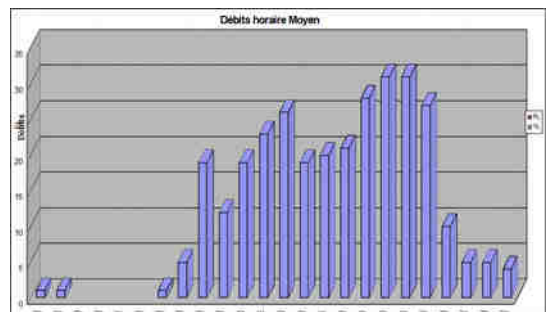
Relevés et synthèse des trafics moyens journaliers sur Mont Veyrier et Corniche

Vers Thônes

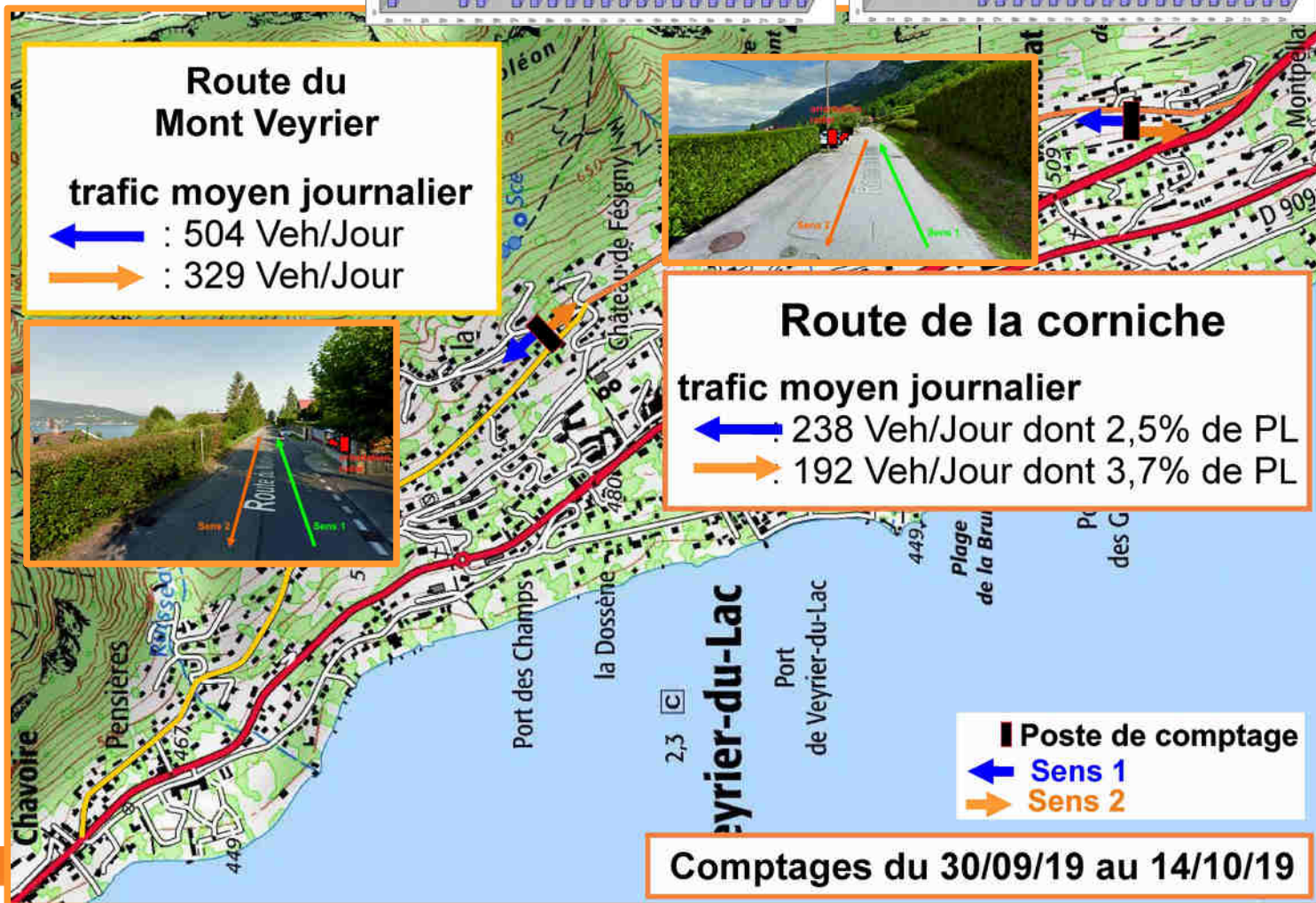
Vers Annecy



Vers Thônes



Vers Annecy

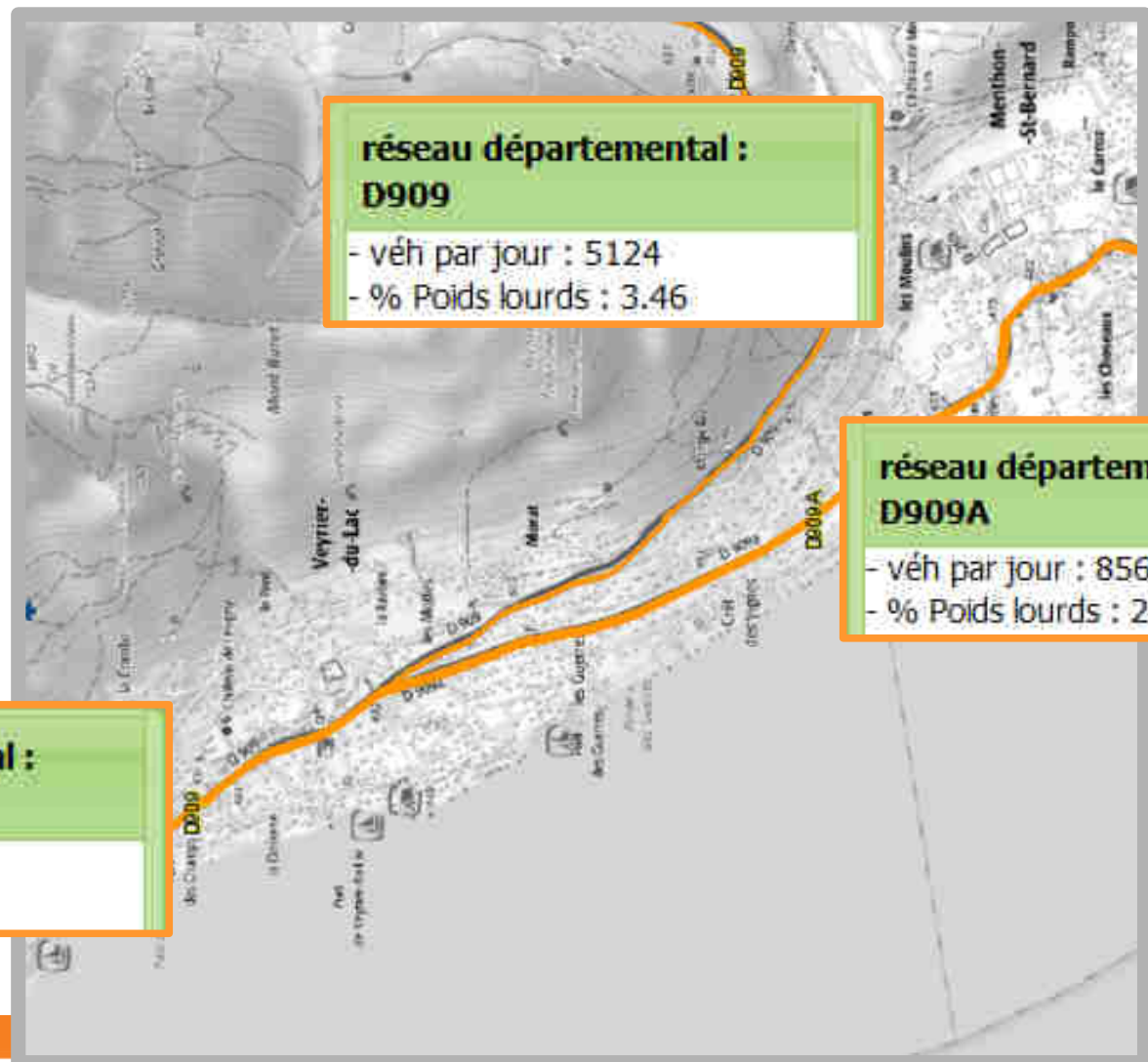


Pas de relevé des trafics en période touristique ...

Les déplacements motorisés

Les trafics routiers

Extrait de carte de trafics du Département 74, sur les RD909 et RD909a (TMJA 2018)



**réseau départemental :
D909**

- véh par jour : 5124
- % Poids lourds : 3.46

**réseau départemental :
D909A**

- véh par jour : 8568
- % Poids lourds : 2.11

**réseau départemental :
D909**

- véh par jour : 14503
- % Poids lourds : 2.44

Les déplacements motorisés

Les vitesses relevées

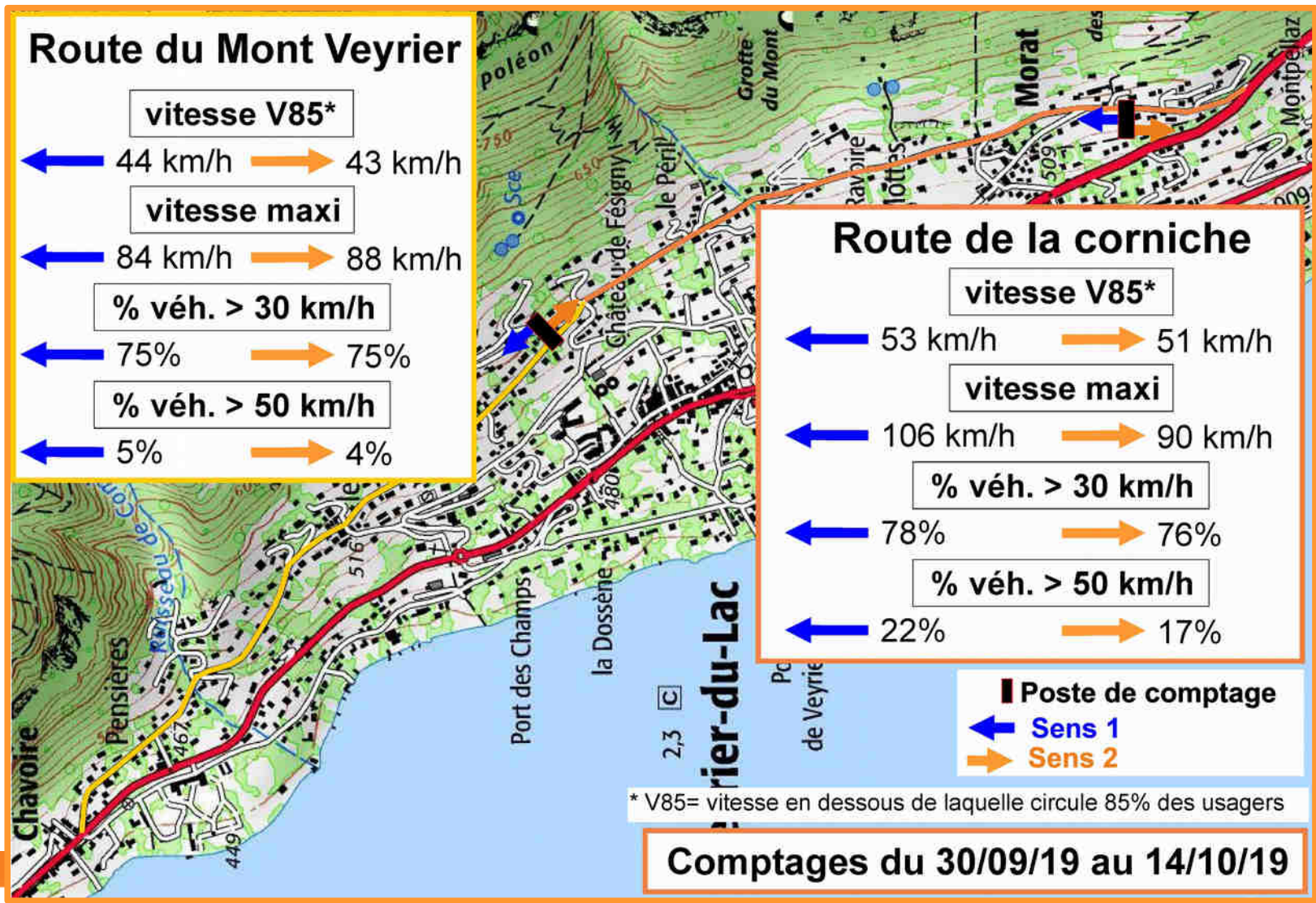
Relevés et synthèse des vitesses pratiquées

Rappel sur les distances d'arrêt :

- à 30 km/h : 14m
- à 50 km/h : 28m
- à 70 km/h : 46m

Rappel sur la gravité des chocs :

en cas de choc VL/piéton, 8 fois plus de risque de décès du piéton à 50 km/h qu'à 30 km/h

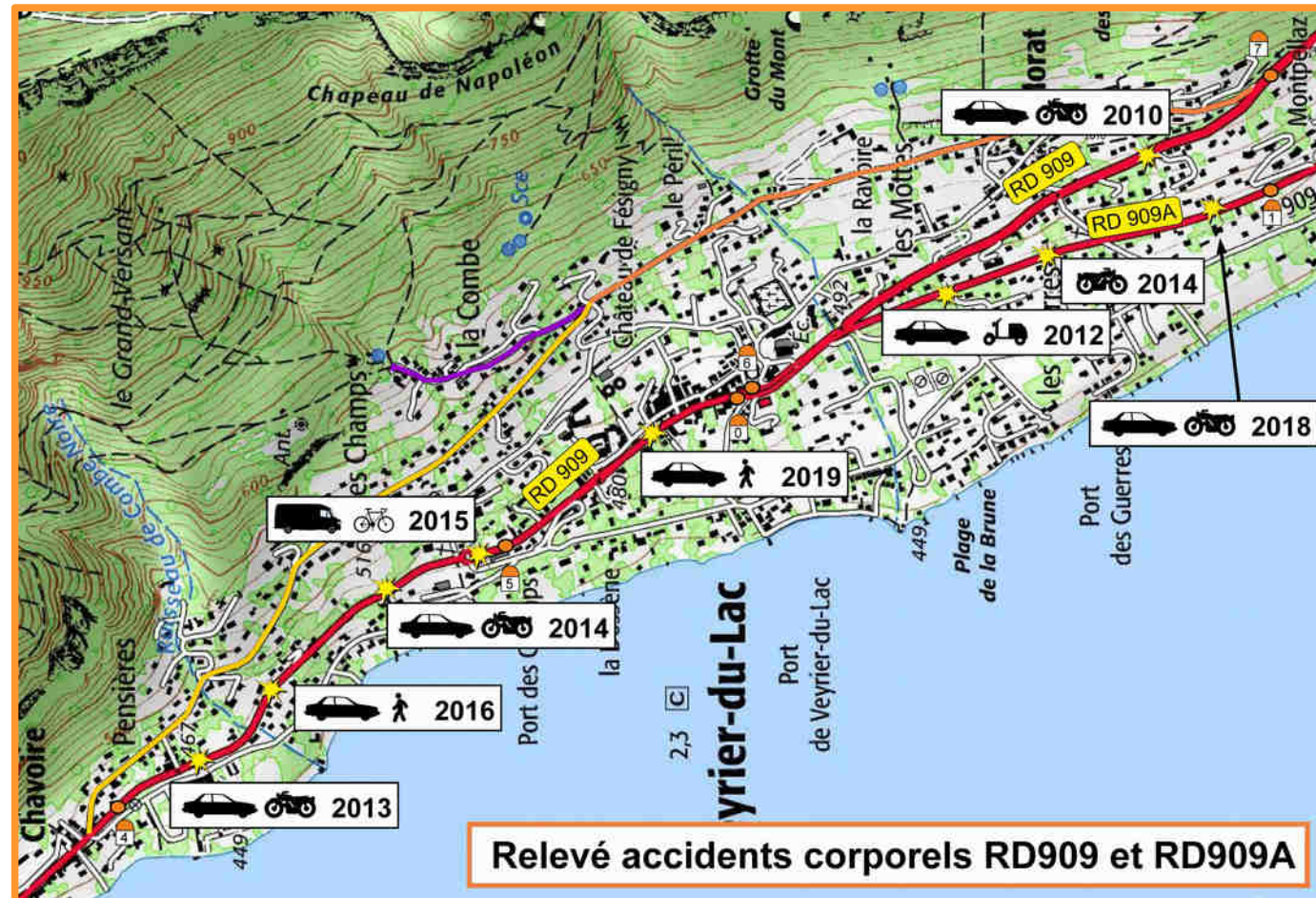


Les déplacements motorisés

Les accidents corporels de la circulation

- Pas d'accident corporel de circulation sur les routes du Mont Veyrier, de la Corniche et de la Combe, au cours des 5 dernières années.

- Pour info, carte des accidents corporels de circulation sur les RD909 et 909A :



Les déplacements motorisés

« *Le point de vue des Veyrolains* »

+++

Routes agréables en dehors des heures de pointe.

On circule bien en voiture.

Accès très rapide aux activités sportives de nature et à Annecy.

Itinéraire de délestage pour éviter le centre de Veyrier, le matin et le soir. A été un itinéraire de déviation lors de travaux sur la RD en centre-bourg.

Créneaux très fréquentés : 6h30 – 9h30 et 16h30 – 19h.

Voie de substitution en cas de bouchon.

Hausse du trafic depuis les travaux sur la route nationale, et également en saison hivernale.

Les déplacements motorisés

« *Le point de vue des Veyrolains* » (suite)

— — —

Prendre les « voies panoramiques » plutôt que la RD, n'apporte pas de fluidité supplémentaire pour traverser la commune (difficulté d'insertion sur la route d'Annecy).

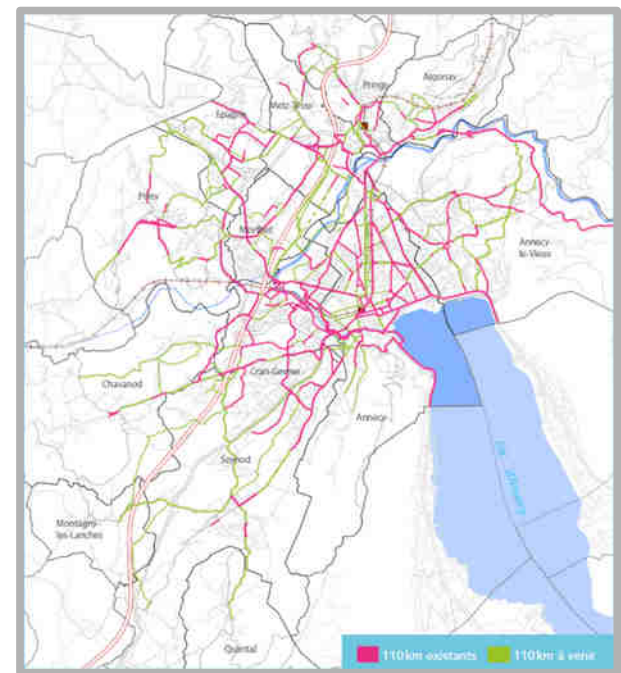
Tout est mis en œuvre sur la route principale pour que la vitesse soit respectée. Mais là-haut c'est le Far-West.

Forte vitesse des véhicules venant de la route de Thônes sur la route de la Corniche.

Les déplacements à vélo

Un schéma cyclable et des réseaux complémentaires

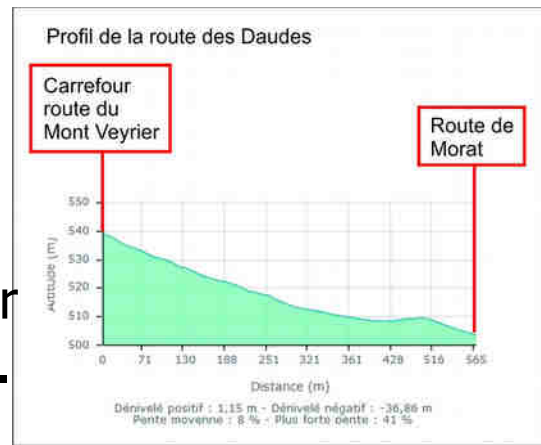
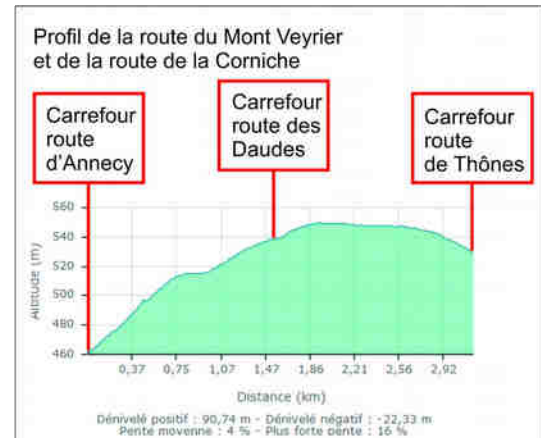
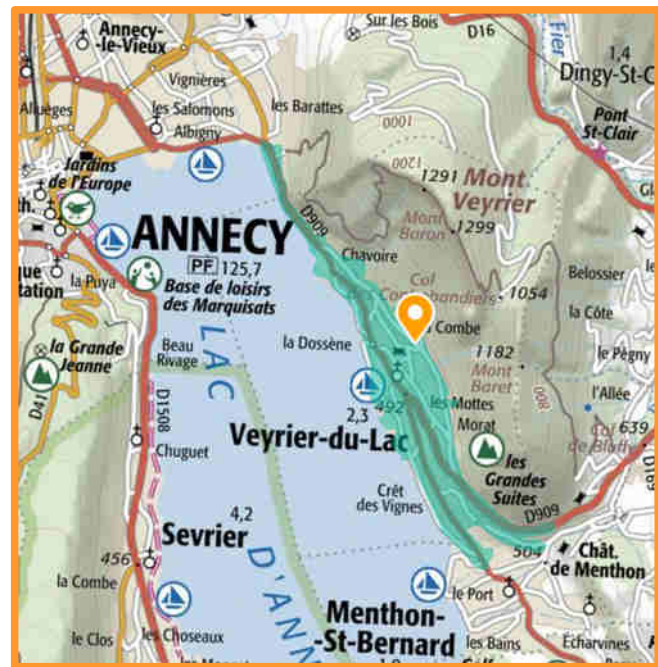
- Le schéma cyclable de l'agglomération d'Annecy (février 2014) :
 - 220 km d'aménagements cyclables à l'horizon 2030
- Le tour du Lac d'Annecy (SILA) :
 - 30 km de voie verte réalisées en rive ouest, entre Annecy et Val de Chaize
 - 20 km sur la rive est, entre Annecy et Doussard (11 km déjà réalisés)



Les déplacements à vélo

Peut-on être cycliste à Veyrier-du-Lac ?

- La topographie destine ici l'usage du vélo plutôt à des cyclistes aguerris ...
- Mais grâce à ses performances, l'essor du **vélo à assistance électrique** peut faciliter l'usage du vélo pour un plus grand nombre.
- Le **V.A.E.** peut permettre une liaison entre les routes étudiées et le centre-bourg, mais aussi jusqu'à Annecy :
 - 15 minutes de vélo (à assistance électrique) à 12km/h permettent de couvrir 3 km environ (isochrone ci-contre).
- Mais il n'y a pas aujourd'hui d'aménagements cyclables sur les routes du Mont Veyrier, de la Corniche et de la Combe.



Les déplacements à pied

Peut-on être piéton à Veyrier-du-Lac ?

- La beauté du site est favorable à la marche. Mais les routes du Mont Veyrier, de la Corniche et de la Combe ont peu d'aménagement pour les piétons.

Cartes isochrone : 15' à pied

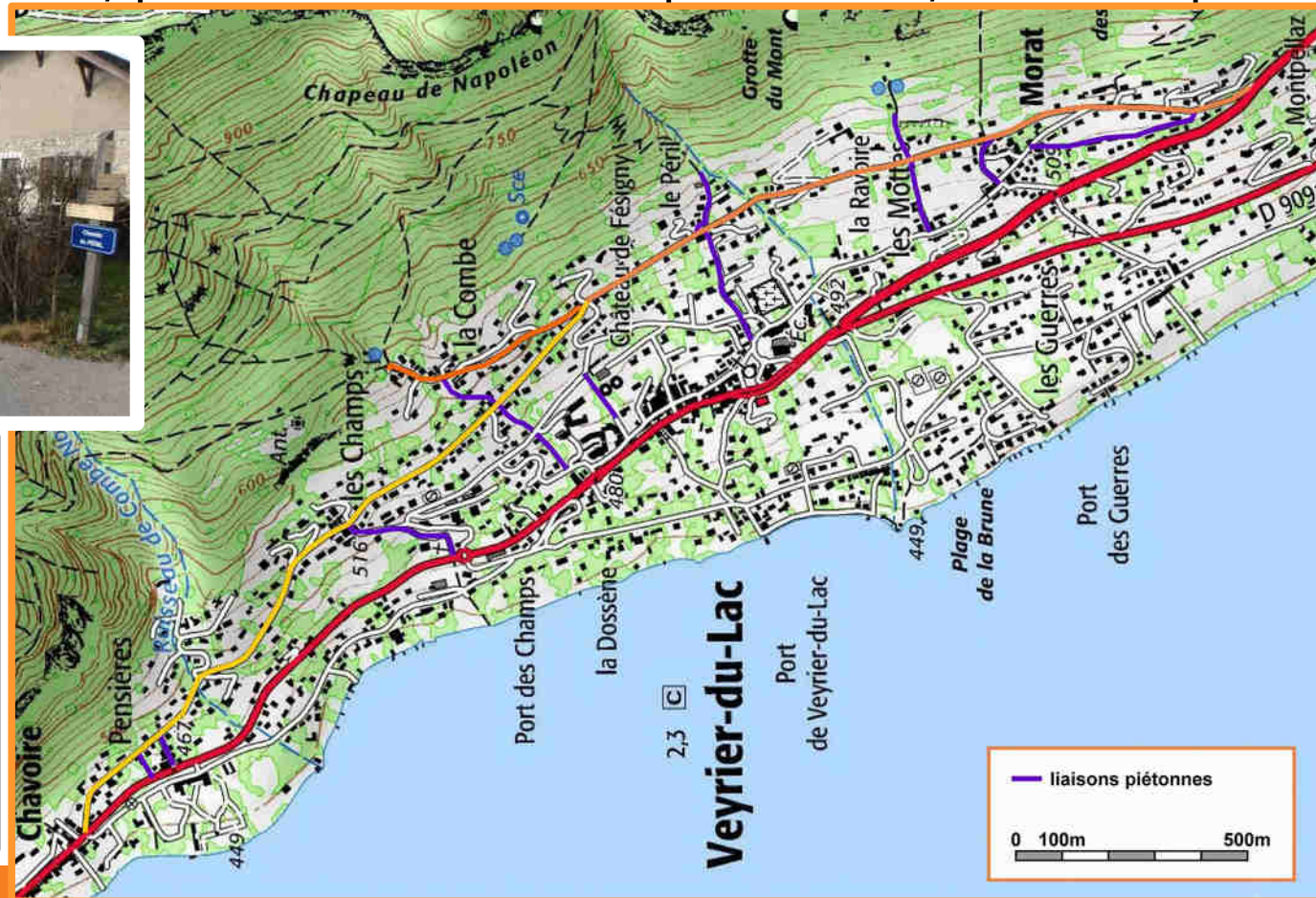


- La topographie est une contrainte. Mais l'étroitesse de la bande urbanisée, entre la rive du lac et les monts, fait que les distances à parcourir pour relier les trois routes étudiées au centre-bourg sont relativement faibles.

Les déplacements à pied

Peut-on être piéton à Veyrier-du-Lac ?

- Plusieurs liaisons piétonnes permettent de faire le lien entre les routes de la Combe, du Mont Veyrier, de la Corniche, et le centre-bourg.
- La plupart sont des sentiers, permettant d'aller « au plus court », mais sont peu accessibles.



Les déplacements actifs

Faut-il des aménagements spécifiques pour les cyclistes ?

Faut-il des aménagements spécifiques pour les piétons ?

Les déplacements actifs

« *Le point de vue des Veyrolains* »

+++

Chemins perpendiculaires extra-ordinaires, en mauvais état certes, mais sympas.

Chemin permettant d'accéder à la plage.

Chemins permettant d'accéder à la montagne depuis les parkings en ville.

(*) On ne s'y sent pas si mal en temps que piéton. On se promène beaucoup sur ces routes (mais pas le samedi et le dimanche).

Il faut privilégier les piétons.

(***) C'est une route différente, un chemin qui peut faire fonction d'espace de jeux.

Les déplacements actifs

« *Le point de vue des Veyrolains* » (suite)

- - -

(*) Insécurité pour les piétons quand deux voitures se croisent.

Forte fréquentation cyclistes circulant très vite (pente) route de la Corniche, dans le sens les Champs → route d'Annecy et de manière plus générale dans la descente.

On n'incite pas les gens à prendre les chemins piétons.

La fonction circulatoire prédomine sur la fonction de loisir. Il n'y a pas de partage.

(***) La rue n'est plus fréquentée par les enfants (jeux) et les chiens, les promeneurs et les mamans avec landaus.

Manque des bancs sur la route de la Corniche.

Route de la Corniche : situation moins compliquée pour les autos et les piétons que sur la route du Mont Veyrier.

Chemins pédestres peu praticables en chaussures de ville.

Le fonctionnement des voies étudiées

Le stationnement

- On peut constater que le stationnement riverain se fait à la fois sur domaine public et sur domaine privé.

→ Sur domaine public, il se fait essentiellement en longitudinal, ponctuellement, de part et d'autre de la voirie : stationnement sur des espaces matérialisés (route de la Combe) ou en-dehors. Un parking existe également à l'extrémité de la route de la Corniche.



→ Sur domaine privé, il se fait sur les parcelles, mais aussi sur des espaces et des plateformes privées aménagés à cet effet.



Le fonctionnement des voies étudiées

Le stationnement :

- Le règlement du PLU fixe un cadre au stationnement des véhicules. En zones UB, UH et N, on y trouve notamment le principes général suivant :

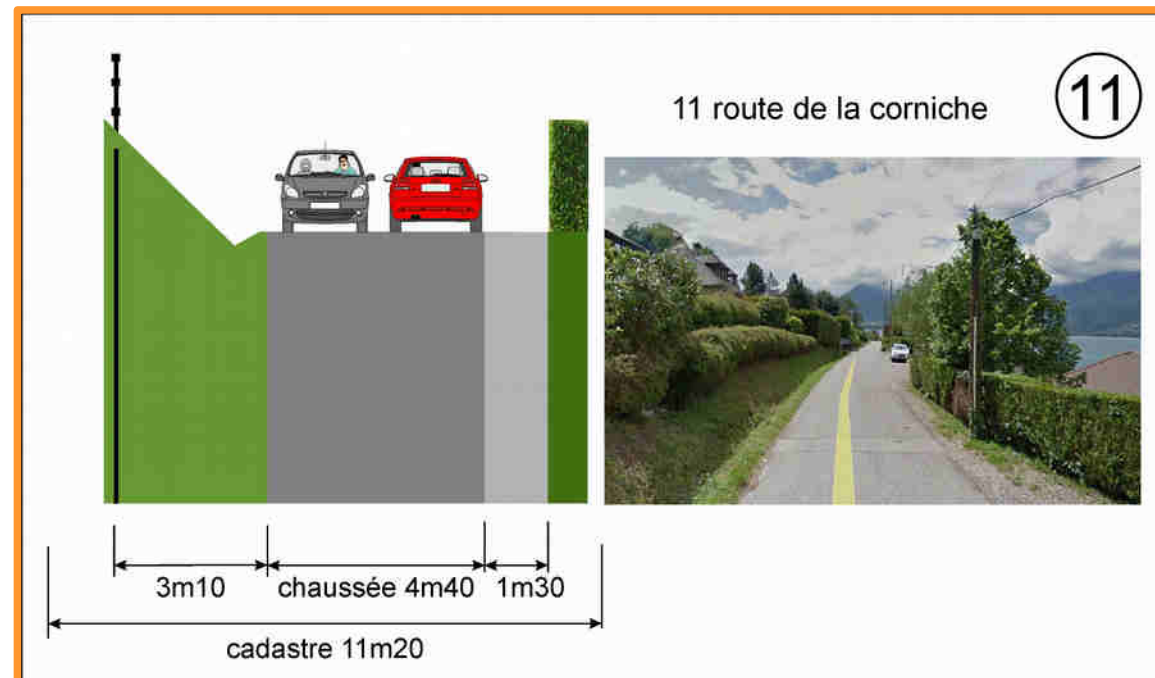
*Le **stationnement des véhicules automobiles** (ou des 2 roues - en zone UH -) correspondant aux besoins des constructions et installations **doit être assuré en dehors des voies publiques** ou de desserte collective.*

Le fonctionnement des voies étudiées

Le foncier et la limite entre les domaines public et privés

- En plusieurs endroits, les limites « de fait » (clôtures, plantations, limite visuelle des parcelles privées ...) ne correspondent pas aux limites cadastrales.
→ Globalement, l'emprise existante de la plateforme des rues (rue + accotements + fossés + talus), semble plus réduite que ce qu'elle pourrait être.
- Il semble donc qu'il y ait des possibilités d'élargir cette emprise, afin de mieux aménager l'espace public.

→ Un arpentage sur le linéaire des trois voies étudiées nous paraît utile pour matérialiser correctement la limite entre le domaine public et les parcelles privées.



Le fonctionnement des voies étudiées

Les haies :

- Les routes du Mont Veyrier, de la Corniche et de la Combe sont, sur un linéaire significatif, encadrées de clôtures et de haies, matérialisant les limites de propriétés.
- Certaines de ces haies constituent un « effet de paroi » en bordure immédiate des voies circulées, avec pour effets :
 - Positif : de fermer la perspective visuel de la rue et de tendre ainsi à un abaissement des vitesses des véhicules motorisés ;
 - Négatif : d'accentuer le sentiment d'insécurité des piétons et des cyclistes, en cas de croisement de 2 véhicules au niveau d'une haie.



Le fonctionnement des voies étudiées

Les haies :

Le règlement du PLU encadre l'aspect et la hauteur des clôtures et des haies. Sur ces points les prescriptions sont identiques pour les zones UB, UH et N :

- *Les clôtures doivent être d'aspect sobre, (...) ; leur hauteur ne devra pas dépasser 1,50 m. Toutefois, et afin de préserver les points de vue sur le lac, cette hauteur maximale est ramenée à 1 m pour les clôtures et les haies situées sur les parcelles à l'aval et longeant la route du Mont Veyrier, la route de la Corniche (...).*
- *L'implantation des dispositifs de clôture (qu'ils soient édifiés ou végétaux), le long des voies publiques ou des voies privées ouvertes à la circulation publique, ne doit pas créer une gêne pour la circulation publique en empiétant sur les emprises de la voie et en diminuant la visibilité à l'approche des carrefours.*
- *La réalisation de clôture en limite du domaine public est assujettie à une demande d'alignement.*
- *Les haies taillées, notamment de cyprès ou de thuyas en bordure des voies sont interdites. En toutes circonstances, la hauteur des haies ne devra pas dépasser 1,50 m. Végétaux à privilégier : les plantations seront réalisées avec des essences locales.*

Le fonctionnement des voies étudiées

« *Le point de vue des Veyrolains* »

— — —

Le stationnement n'est pas organisé, anarchique (sur l'ensemble des rues considérées).

Des propriétés n'ont pas de garage → les voitures se garent sur la route (Mt Veyrier).

Voitures riveraines garées sur la route et empêchent le passage (chemin St Germain).

Stationnement gênant des randonneurs.

Limite entre domaine public et domaine privé pas toujours très claire (ça ne correspond pas à ce qu'on voit).

La limite entre l'espace public et les parcelles privées n'est pas toujours connue (repérage à faire).

Le fonctionnement des voies étudiées

« *Le point de vue des Veyrolains* »

— — —

On ne voit pas le lac. Pas de vue panoramique. Haies trop hautes.

Disparition de l'accès au paysage (haies, arbres). → défaut d'entretien des haies et des arbres.

Le manque d'entretien des haies réduit la largeur : oblige les cyclistes à se déporter, empêche de se croiser.

Absence de taille des haies → rétrécissement des voies et circulation des voitures en pleine voie.

Le fonctionnement des voies étudiées

L'aménagement actuel des routes du Mont Veyrier, de la Corniche et de la Combe



Nous avons découpé le linéaire des trois voies étudiées en 11 profils en travers, que nous avons jugés représentatifs de sections homogènes.

Le fonctionnement des voies étudiées

L'aménagement actuel des voies : route du Mont Veyrier (1)

93 route du Mont Veyrier ①

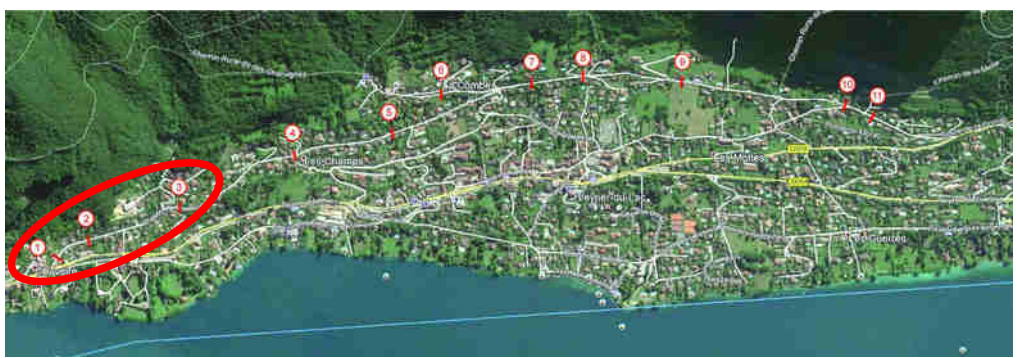
0,75m | chaussée 5m60 | 1m25
cadastre 7m80

89 route du Mont Veyrier ②

0,5m | chaussée 5m20 | 0,4m
cadastre 8m70

64 route du Mont Veyrier ③


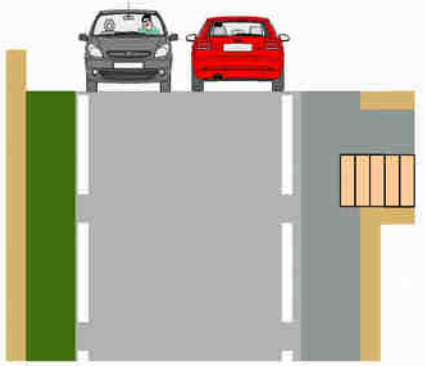
1m60 | chaussée 4m50 | 0,6m
cadastre 10m50



Le fonctionnement des voies étudiées

L'aménagement actuel des voies : route du Mont Veyrier (2)


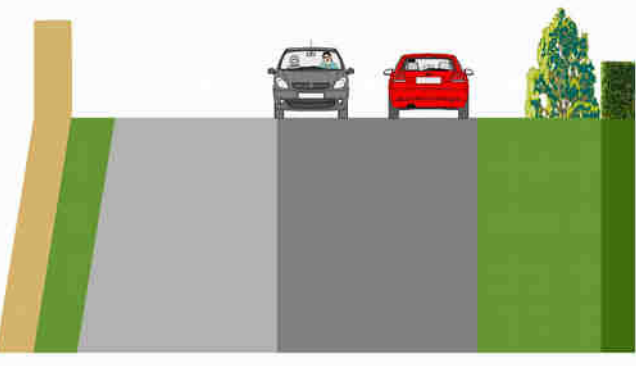
39 route du Mont Veyrier 4



1m | chaussée 4m60 | 1m10
cadastre 6m70



24 route du Mont Veyrier 5



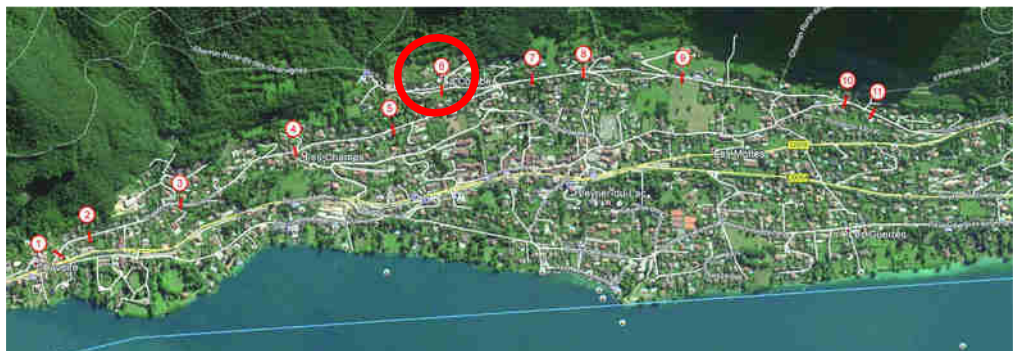
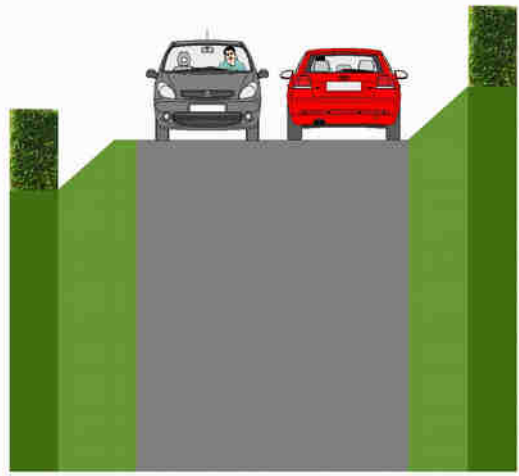
5m70 | chaussée 4m70 | 1,1 | 1m80
cadastre 13m70

Le fonctionnement des voies étudiées

L'aménagement actuel des voies : route de la Combe

6

6 route de la Combe



Le fonctionnement des voies étudiées

L'aménagement actuel des voies : route de la Combe – aire de retournement -

- La route de la Combe est une route en impasse qui sert d'accès à des départs de chemins de randonnées ;
- Elle est urbanisée sur toute sa longueur (accès riverains) ;
- Sa partie haute présente une pente de 26 %.
 - Cette forte pente est une difficulté pour les automobilistes non habitués ;
 - Une aire de retournement a donc été aménagée au pied de la rampe pour permettre aux automobilistes de faire demi-tour ;
 - Mais elle n'est pas toujours utilisée ...



Le fonctionnement des voies étudiées

L'aménagement actuel des voies : route de la Corniche (1)

71 route de la Corniche ⑦

0,8m | chaussée 4m90 | ~2m
cadastre 9m00

70 route de la Corniche ⑧

6m30

chaussée 9m30 | 0,9
cadastre 12m

54 route de la Corniche ⑨

2m30 | chaussée 4m90 | 0,9
cadastre 9m90



Le fonctionnement des voies étudiées

L'aménagement actuel des voies : route de la Corniche (2)

26 route de la corniche 10

2m10 | chaussée 5m10 | 5m40
cadastre 11m30

11 route de la corniche 11

3m10 | chaussée 4m40 | 1m30
cadastre 11m20



Le fonctionnement des voies étudiées

« *Le point de vue des Veyrolains* »

+++

Route bien calibrée : chicane, ralentisseurs efficaces (Corniche).

La limitation à 30km/h est une bonne chose.

Le radar pédagogique est un outil efficace. → A développer aux entrées de chaque route ?

Les dos d'âne ne sont un problème que si on dépasse la vitesse autorisée.

Les dos d'ânes ne sont pas tous identiques, pas de présignalisation, trop hauts (aux normes ?) Autorisés en pente ?

Les panneaux 30 sont peu nombreux, peu visibles, et les rappels au sol entourés en rouge peu visibles.

La vitesse à 30km/h n'est pas facile à tenir.

Chicane oblige à s'arrêter (Corniche).

Le fonctionnement des voies étudiées

« *Le point de vue des Veyrolains* »

- - -

Sur route du Mont Veyrier, un ralentisseur est dangereux (pas sur la totalité de la largeur de la route), notamment en cas de croisement.

Aire de retournement de la route de la Combe, pente à 26 % : les gens montent et sont obligés de faire demi-tour. Aire pas assez signalée : marquage au sol.

Route de la Combe, place de retournement non respectée (interdiction de monter dans la pente à 26 % non respectée).

Le fonctionnement des voies étudiées

Les principaux carrefours :

- Route d'Annecy / route du Mont Veyrier :
 - Carrefour aménagé, avec une voie de tourne-à-gauche sur la RD909 ;
 - Il ne semble pas poser de problème particulier.

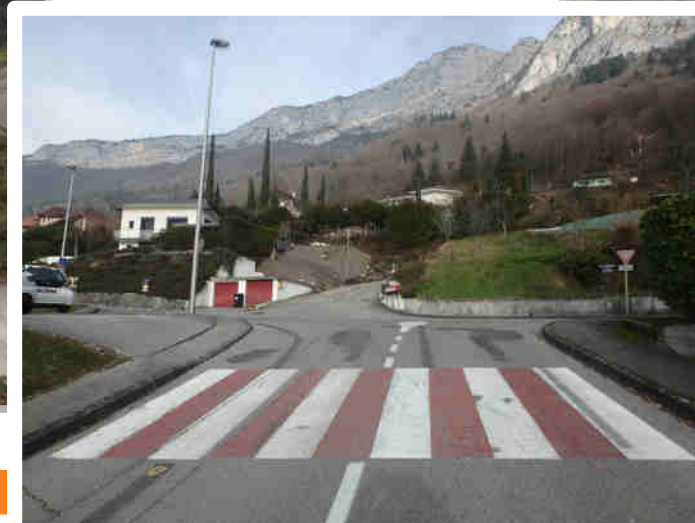
- Route de Thônes / route de la Corniche :
 - Carrefour exigu. Les mouvements tournants route de la Corniche ↔ Veyrier-centre sont difficiles et obligent à se décaler au-delà de l'axe de chaussée ;
 - La pente de la route de la Corniche crée une dénivellation dans le rayon intérieur du raccordement.
 - Lorsque l'on arrive de Thônes, l'entrée dans la route de la Corniche est très directe (tangentielle).



Le fonctionnement des voies étudiées

Les principaux carrefours :

- Route du Mont Veyrier – route de la Corniche / route de la Combe – route des Daudes :
 - Point central de l'itinéraire Mont Veyrier – Corniche ;
 - Accès vers le haut sur la route de la Combe et vers le bas par la route des Daudes ;
 - Accès privés ;
 - Placette et parking.



Le fonctionnement des voies étudiées

« *Le point de vue des Veyrolains* »

+++

Carrefour avec route des Daudes, il y a un banc, ça fait tomber la pression, ça permet d'apaiser la route.

Non respect du Cédez-le-passage qui est souvent un « forcez-le-passage » (retour sur la route d'Annecy).

Carrefour des Daudes : espace parking, banc « pourri », espace vert mal aménagé. Soit faire un parking, soit un espace vert.

Sortir de la route de la Corniche pour aller vers Thônes est très dangereux : problème de visibilité et vitesse élevée sur la RD.

Obligé de se décaler à gauche sur la route de la Corniche pour pouvoir tourner à droite vers le centre.

Le fonctionnement des voies étudiées

La collecte des eaux pluviales

- La compétence « eaux pluviales » est assurée par les services de l'Agglomération du Grand Annecy, qui prend en charge le suivi du réseau et la programmation des investissements.
- Le plan général du réseau date de 2015.



Le fonctionnement des voies étudiées

« *Le point de vue des Veyrolains* »

+++

Fontaine sur la place en haut de la Combe, à valoriser.

Caniveaux qui débordent, non débouchés. Ravinement.

En cas de forts orages, la route du Mont Veyrier devient un torrent.

Place de retournement du haut de la rue de la Combe → le ruissellement d'eau crée de l'érosion et des descentes de cailloux.

Ruissellement non capté → ruissellement sur la route. Mauvaise réalisation des travaux du caniveau (Corniche).

Les regards d'eaux pluviales ne sont pas bien placés, ou mal entretenus (bouches), ou non raccordés. → L'eau s'écoule dans les propriétés quand il pleut.

En conclusion



Les points clés pour aller plus loin

- Redéfinir la place que l'on veut donner aux piétons et aux cyclistes sur les routes du Mont Veyrier, de la Corniche et de la Combe :
 - Séparation des modes et sites propres ?
 - Ou espaces partagés ?
- **Apaiser les vitesses** des véhicules motorisés, pour permettre une meilleure cohabitation avec les modes actifs ;
- Modifier le carrefour route de la Corniche / route de Thônes, pour limiter l'accès en transit venant de Thônes ;
- Changer la physionomie du carrefour central avec la route de la Combe ;
- Mieux gérer le retournement au pied de la rampe de la route de la Combe ;
- Prévoir un arpentage sur le linéaire des trois voies étudiées pour matérialiser correctement la limite entre le domaine public et les parcelles privées ;
- Organiser le stationnement et clarifier les règles

En conclusion

« *Le point de vue des Veyrolains* »

Créer une Zone de Circulation Apaisée sur la totalité de l'itinéraire. Créer des zones de stationnement en quinconce. Faire peur à l'automobiliste pour qu'il baisse sa vitesse.

Faire ralentir pour privilégier les piétons (« chicanes »).

Faire goudronner un espace existant en cailloux, pour en faire un parking organisé (Mt Veyrier).

Suggestion de transformer le problème d'eau en bas du chemin du Sarrazin en fontaine (Corniche).

Merci de votre attention

Cerema Centre-Est
Patrice CHAMPON
04 74 27 51 24

Patrice.champon@cerema.fr

www.cerema.fr

